Groupe



Un service du Ministère du Travail réalisé par la Caisse des dépôts

	~ 1	
Rip	i + Fgalas - Fa	CAISE
MINE	TÈRE DU TRA	CAN .

Guide d'utilisation Comment s'inscrire sur Mon Compte Formation ?



- Pour créer votre compte, rendez-vous sur <u>https://www.moncompteformation.gouv.fr</u>
- 2. Munissez-vous de votre n° de sécurité sociale (carte vitale)
- 3. Cliquez sur Je crée mon compte

Orkêsys

•	Nom de naissance		
	Numéro de sécurité sociale	Clé	5
	Saisissez les 13 caractères alphanumériques et la clé à 2 chi	ffres inscrits sur	votre carte vitale
L.	Téléphone fixe (optionnel)		
	Téléphone portable (optionnel)		
	Courriel		
	Confirmez votre courriel		
07	Mot de passe		Ø
	Il doit être composé d'un minimum de : 8 caractères 1 minuscule 1 ma	juscule	1 chiffre
	Confirmez votre mot de passe		0

- 4. Complétez les éléments suivants :
- Nom de naissance
- Numéro de sécurité sociale
- Numéro de téléphone (facultatif)
- Adresse mail
- Créer un mot de passe



- Passez le contrôle de sécurité en suivant les instructions
- **6.** Cliquez sur J'accepte les conditions générales d'utilisation
- 7. Cliquez sur Créer mon compte
- 8. Consultez vos mails pour valider votre inscription



rkêsvs



rkêsys

Pourquoi?

- Pour bénéficier d'un budget de formation supplémentaire
- Pour répondre à un vrai besoin de formation via un cursus
- Pour les utiliser avant de les perdre !

Où ai-je accès à mes heures DIF?

- Sur votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015
- Sur une attestation spécifique transmise par votre employeur en 2015
- Sur le certificat de travail remis par votre dernier employeur avant décembre 2014
- Pensez à enregistrer l'un de ces trois justificatifs sur votre ordinateur, il vous servira pour reporter vos heures !

Étape 2 – Reporter ses heures DIF

INFO

Les heures de DIF doivent être reportées sur www.moncompteformation.gouv.fr avant le 31 juin 2020.

*Pour rappel, <u>20 heures par année de</u> <u>travail j</u>usqu'au 31 Décembre 2014 plafonnées à **120 heures**

Étape 2 – Reporter ses heures DIF

Comment les reporter ?

- Dans l'onglet "Mes droits formation"
- Cliquez sur Saisir mon DIF

kesys

Mes urbits formation	
150	0.00€
	0,000
Vos droits vous permettent de financer une	
formation.	Vous étiez salarié privé avant le 31 déc
	Saisissez vos heures acquises au titre du
Vos droits acquis au titre d'une année sont	DIF
crédités au plus tard le 30 avril de l'année	
suivante.	Saisir mon DIF
Exemple : si vous avez travaillé en 2019, les droits CPF	

Complétez votre solde

1. Saisir mon solde	Soit en euros :
Mon solde DIF en heures 0	0€
Où trouver cette information ?	*

Joignez votre justificatif



<u>info@arkesys.fr</u>



Le Groupe ARKESYS s'engage à vous accompagner dans vos projets de formation

Par mail



Lors de réunions d'information



Par téléphone



04 37 24 36 78

info@arkesys.fr

Centre de Lyon 24 Espace Henry Vallée, 69007 Lyon

Centre de Saint-Etienne 70 rue Bergson, 42000 Saint-Etienne

Centre de Marseille 152 Avenue du Prado, 13008 Marseille

Retrouvez toutes nos formations sur notre site internet www.groupe-arkesys.com



Groupe.Arkesys 💕 GroupeArkesys

GroupeArkesys